

Villegouge



SOMMAIRE :

- ⇒ Voeux à la population
- ⇒ Réunions du conseil municipal
- ⇒ Travaux des commissions
- ⇒ Vie associative
- ⇒ Informations municipales

« Il ne faut pas chercher à rajouter des années à sa vie mais plutôt essayer de rajouter de la vie à ses années »

John Fitzgerald Kennedy

Vœux à la population

Je vous remercie d'être présents à cette manifestation à laquelle tous les habitants de notre commune ont été conviés.

C'est avec un réel plaisir de rencontre, de partage et d'amitié qu'avec l'équipe municipale, j'ai l'honneur de vous accueillir pour cette traditionnelle cérémonie des vœux.

J'ai une pensée particulière pour notre amie et collègue, Françoise COSTE, qui, pour des raisons de santé ne peut être parmi nous ce soir. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Fort heureusement, les années se suivent et ne se ressemblent pas. Le souvenir des épisodes marquants reste gravé dans notre mémoire lorsqu'ils surviennent à l'occasion d'un événement précis comme ce vendredi 7 janvier 2011, à cause d'une mauvaise chute, j'ai été privée de la joie que me procure ce moment de convivialité.

Aussi, je tiens, devant vous qui étiez présents ce jour là, à renouveler mes remerciements à mon adjoint, Jacques MARIEN, qui au pied levé, selon la formule consacrée, vous a lu mon discours de vœux.

Je n'oublie pas non plus de remercier mon fidèle adjoint, Jacques RAYNAUD, responsable de la commission fêtes et cérémonies, qui a parfaitement assuré le bon déroulement de cette soirée.

Je souhaite la bienvenue aux habitants qui viennent de s'installer dans notre commune. Trouvez ici l'expression d'un accueil amical et chaleureux.

Je remercie nos partenaires institutionnels, en particulier l'Etat, le conseil général et M. Jean-Paul GARRAUD, député de notre circonscription, pour l'aide précieuse, que chacun, nous apporte pour le financement de nos projets d'investissement.

Tout d'abord et comme de coutume, je tiens au nom du conseil municipal à vous présenter mes vœux de bonne santé, notre bien le plus précieux. J'ajoute, bien évidemment des vœux de succès dans toutes vos activités et vos projets, d'épanouissement personnel pour vous et ceux qui vous sont chers.

Je souhaite que nos jeunes écoliers, collégiens et lycéens qui étudient, comprennent l'importance du travail qu'ils doivent fournir aujourd'hui pour préparer leur vie d'adulte. C'est aujourd'hui que leur avenir se prépare, et ce sont les enfants d'aujourd'hui qui nous remplaceront demain !

Une fois de plus, qu'il me soit permis d'avoir une pensée toute particulière à l'égard des personnes qui souffrent, celles qui combattent la maladie ou bien qui sont dans la peine.

Je voudrais en quelques mots, citer nos principales réalisations en 2011 ; les projets prévus au budget sont presque tous réalisés, comme les travaux sur les voies communales de Bellegarde, Touzinat, Lavergne et du cimetière ainsi que l'accès au terrain de la salle polyvalente, les travaux de la cour de l'école mairie, la mise en peinture de l'agence postale communale, des écoles.

Deux projets commencés en 2011 se poursuivront en 2012 ;

- * La construction du bâtiment de stockage communal et associatif qui a démarré fin novembre. Le chantier devrait être achevé avant la fin du 1^{er} semestre 2012.
- * Le plan local d'urbanisme (PLU), nous y travaillons depuis le 28 avril 2011, date de lancement des études de la 1^{ère} étape comprenant l'élaboration du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des enjeux /scénarios.

La 2^{ème} étape relative à la proposition d'orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et des orientations spécifiques d'aménagement est bien acté et nous avançons sur le zonage.

Prochainement, le bureau d'étude URBAM, présentera au conseil municipal de travail de la commission en charge du dossier.

Egalement, une réunion publique de présentation, sera faite en mars 2012.

Plusieurs autres réunions auront lieu suivant un calendrier établi et dans le respect de la procédure pour arriver jusqu'à l'approbation du document prévu en avril 2013.

Un autre chantier important a mobilisé beaucoup d'énergie de la part des élus en charge de ce dossier. Il s'agit de l'adressage que nous avons mis en place sur tout le territoire de la commune, pour répondre à la demande insistante de la poste et selon les normes du service national de l'adresse.

Courant décembre, vous avez vu fleurir sur le bord des routes, les panneaux de rues. Certains d'entre vous, ont déjà mis en place leur numéro sur la boîte aux lettres et toutes les habitations devraient être numérotées d'ici la fin janvier.

Nous restons à votre disposition pour vous conseiller et vous apporter l'aide nécessaire dans vos démarches de changement d'adresse.

L'année 2011 nous a apporté une grande satisfaction. Depuis plusieurs années, la commune participe au concours des villes et villages fleuris et a obtenu à chaque fois le 1^{er} prix de sa catégorie.

Le jury régional des villes et villages fleuris qui a fait la visite le 22 août 2011 a décidé dans sa délibération du 4 novembre 2011, de l'attribution de la 1^{ère} fleur à la commune de Villegouge.

Je me réjouis de cette distinction qui vient récompenser les efforts consentis par les personnes en charge de cette commission. J'adresse mes plus vives félicitations à Colette BIRON, conseillère municipale et bénévole qui n'hésite pas à mettre les mains dans la terre pour préparer les massifs ainsi qu'à Philippe AUDINET, notre agent de maîtrise principal.

Je tiens à souligner que les critères d'appréciation et de jugement du jury sont très exigeants. Ils portent à la fois sur le patrimoine paysager et végétal, le cadre de vie et de développement durable, l'animation et valorisation du Label villes et villages fleuris en Aquitaine.

Le jury départemental et le jury régional ont souligné la grande qualité d'ensemble du fleurissement, la propreté de la commune avec un bâti en bon état et très bien entretenu, un mobilier urbain original et bien entretenu.

La remise de prix des Villes et Villages Fleuris 2011 aura lieu à MOUGUERRE (Pyrénées-Atlantiques), le Vendredi 10 février 2012.

Je souhaite également souligner le dynamisme de la bibliothèque municipale. Je remercie chaleureusement Patrick BARBE, conseiller municipal en charge de cette commission, son épouse Dominique ainsi que Laëtitia, agent communal. Leur investissement contribue au développement du lien social indispensable dans notre société.

Le premier concours de dessin a rencontré du succès auprès des enfants des écoles qui souhaitent que celui-ci soit reconduit cette année. Les dessins ont été exposés à la Maison du Pays pendant le déroulement de la 3^{ème} édition de la fête du livre.

L'année qui s'ouvre à nous sera marquée par l'expression démocratique et citoyenne avec deux scrutins importants, tout d'abord les élections présidentielles qui auront lieu le 22 avril et 6 mai, puis les élections législatives les 10 et 17 juin 2012.

En ce qui concerne les projets de 2012, les programmes de travaux bâtiments et de voirie ne sont pas encore tous arrêtés par le conseil municipal.

Cependant, nous avons d'ores et déjà présenté notre dossier de demande d'aide du F.D.A.E.C. auprès du Conseil Général pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente, le changement de la baie vitrée et la pose d'un volet roulant ainsi que la création d'une aire de jeux de boules sur le terrain situé en face du cimetière.

Dans le cadre du développement de l'activité de commerce de bouche, nous accueillons avec beaucoup de satisfaction des commerces ambulants.

J'invite chacune et chacun d'entre nous, à s'approvisionner auprès d'eux. Ainsi, ensemble, nous contribuerons à leur réussite, mais aussi à la pérennité d'une activité commerçante qui fait défaut dans notre village.

Vous pourrez retrouver ces commerçants tous les MARDIS. Leur véhicule sera stationné derrière les barrières, dans la rue des écoles qui se situe sur le côté de la salle des fêtes.

→ Madame PRIVAT, vous réservera le meilleur accueil, le matin de 8h à 12h. Elle vous présentera son stand de charcuterie traiteur et volailles, viande et plats cuisinés.

→ Monsieur DUSART, vous attendra le mardi à partir de 16h 30 et jusqu'à 21h. Il vous préparera un large choix de délicieuses pizzas.

Dans le cadre communautaire, lors de son assemblée générale de novembre 2011, la communauté de communes du Canton de Fronsac a retenu la commune de Villegouge pour construire deux courts de tennis couverts ainsi qu'un club house.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le conseil municipal de Villegouge, a décidé de céder gratuitement à cette collectivité, la superficie de terrain nécessaire pour cet équipement.

Je crois qu'il est maintenant temps de clore mon propos, mais pas sans adresser des remerciements ;

- à l'ensemble du personnel communal pour son travail au service de notre collectivité, les membres des associations pour leur dévouement,
- à M. DEVAUTOUR pour sa précieuse collaboration musicale à l'occasion des cérémonies du Monument aux Morts,
- à toutes les personnes bénévoles qui contribuent ainsi au développement et à l'amélioration de notre cadre de vie et de notre environnement.

Enfin il m'importe de rappeler que rien ne serait possible et rien ne sera possible sans le soutien que m'apporte mon équipe municipale, adjoints et conseillers.

Je tiens à les remercier pour leur implication et leur engagement. J'apprécie leur amitié, leur fidélité, leur solidarité.

Du fond du cœur, je vous renouvelle tous mes vœux de bonne année 2012.



Avant de lever le verre de l'amitié, nous allons fêter ensemble l'an nouveau, en musique avec les membres de la toute jeune association née à Villegouge

MUSIQUE EN ACTES.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le sept novembre à 20h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents non excusés : Messieurs BRUN, GOUNOU, M. MONTAUD, Mlle LAMA BARBETTA.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques RAYNAUD est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 19 Octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'accord du conseil pour le rajout de trois délibérations relatives à :
1 / Chemin de l'Escarderie – 2/ Demande de vente ambulante de pizzas – 3/ Nuisances sonores.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / BATIMENT DE STOCKAGE COMMUNAL ET ASSOCIATIF

Monsieur GAY, adjoint en charge des bâtiments, rend compte au conseil que la consultation relative au marché de procédure adaptée pour les travaux de construction du bâtiment de stockage communal et associatif a pris fin le vendredi 28 octobre à 12 heures.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 28 octobre à 14h pour procéder à l'ouverture des plis. Les 19 offres reçues ont été examinées et acceptées par la commission.

Ces offres ont été remises pour analyse à M. BUCHMANN, architecte, Maître d'œuvre, en charge du projet.

Le rapport d'assistance à la passation des contrats de travaux a été remis à la commission d'appel d'offres le vendredi 4 novembre.

Les principaux résultats sont présentés au conseil.

En conclusion, la commission propose de retenir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux :

Lot	Liste des corps d'état	Entreprise	Prix TTC
N° 1	Maçonnerie – Gros œuvre	SARL DUBOIS	80 330,18
N°1bis	VRD - Assainissement	SARL DUBOIS	15 368,60
N° 2	Charpente & Oss.métal – Bardage métal	BARCONNIERE	45 321,22
N° 3	Couverture – Etanchéité – Zinguerie	A.M.G	16 744,00
N° 4	Menuiseries extérieures – Serrurerie	ETS BASSAT	19 875,13
N° 5	Menuiseries intérieures	ETS BASSAT	953,21
N° 6	Plomberie – Sanitaire	ENT FAVARETTO	4 696,81
N° 7	Electricité – VMC	SARL NAU	8 574,46
N° 8	Plâtrerie – Faux plafonds	S2PS	5 308,22
N° 9	Sols durs – Faïence	S2PS	3 132,13
N°10	Peinture	S2PS	3 815,53

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- retenir les offres décrites dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de **170 668,46 € HT** et **204 119,49 € TTC**
- charge Madame le Maire de signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

2 / AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VERAC

Le conseil Municipal de Vérac a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 20 septembre 2011.

Dans le cadre de notre association à la révision de ce PLU, conformément aux articles L121-14 et 123-6 du code de l'Urbanisme, Villegouge doit donner son avis sur ce projet.

Les principales orientations de ce projet sont les suivantes :

- une augmentation de 200 habitants sur 15 ans (objectif 990 hab en 2025),
- réalisation de 80 habitations, y compris la réaffectation d'habitations vacantes,
- privilégier le développement en tissu urbain entre le village de Brague à l'ouest et le centre bourg,
- permettre le remplissage des "dents creuses" au sein des différents villages.

Monsieur Marien, adjoint, confirme qu'il n'y a pas d'incidences pour VILLEGOUGE et propose de se prononcer favorablement sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VERAC.

3 / DECISION MODIFICATIVE N°2

M. MARIEN, adjoint aux finances, présente au conseil le tableau relatif à la décision modificative n°2 pour un virement de crédits.

Dans sa séance à huis clos du 15 juin 2011, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de restituer à un titulaire de permis de construire la somme de 1 360 € correspondant aux taxes d'urbanisme.

La Trésorerie demandant d'affecter cette somme sur un compte de dépenses d'investissement qui n'avait pas été budgété, il est nécessaire de faire un transfert de crédits:

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
10	10223	TLE	1360
21	2188	Autres Immobilisations Corporelles	-1360
		total	0

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire ces affectations de crédits sur le budget primitif de l'exercice 2011.

4 / CHEMIN DE L'ESCARDERIE

M. MARIEN, adjoint, rappelle que dans sa séance du 28 décembre 2010, le conseil municipal avait décidé :

- de retenir l'offre de l'entreprise COFEX, pour exécuter les travaux de comblement du chemin de l'Escarderie pour un montant HT de 64 910 € et de 77 632,36 € TTC.
- de faire les travaux, qu'après la notification de l'ensemble des arrêtés de subventions à la commune et dont le montant estimatif attendu était de 65% minimum.

Les dossiers de demandes de subvention ont été déposés le :

- 21 février 2011, demande subvention auprès du Conseil Général,
- 10 mars 2011, demande de subvention DETR auprès de l'Etat pour une subvention,
- 07 mars 2011, demande de subvention exceptionnelle auprès de M. J.P. GARRAUD, député.

A ce jour, nous avons reçu les réponses suivantes :

↳ Le 1^{er} juillet 2011, l'arrêté attributif d'une subvention de 3 740 € du Conseil Général. Ce montant correspond à 50 % des frais d'études et suivi des travaux de GEOLITHE qui s'élèvent à 7 480 € HT.

↳ Le 16 mai 2011, M. le Sous-Préfet, nous informe que notre dossier de demande de subvention est complet à la date du 6 avril 2011 et indique « *Cependant la nature de ces travaux ne me permet pas de les prendre en compte. Une intervention sur les carrières nécessiterait une étude globale pour l'arrondissement* ».

↳ Le 30 août 2011, M. GARRAUD, député, nous informe qu'il a demandé officiellement une subvention parlementaire d'un montant de 3 000 € via sa réserve parlementaire et donne confirmation que le Ministère de l'Intérieur est entrain d'instruire notre demande.

↳ Le 21 octobre 2011, M. GARRAUD nous adresse un courrier en joignant la lettre en réponse émanant de M. Claude GUEANT, Ministre de l'Intérieur, qui confirme l'octroi d'une subvention exceptionnelle de ce Ministère, pour un montant de 10 000 € à notre commune.

↳ Courant octobre, le service des carrières du Conseil Général informe Madame le Maire par téléphone, que notre dossier passera à la commission permanente du 28 novembre 2011. La subvention devrait être de 20 % du montant HT des travaux, soit 12 982 €.

La validité de l'offre de la société COFEX arrive à échéance le 1^{er} décembre 2011, et à ce jour sur un total de subvention attendu de 44 417 €, nous n'avons une certitude d'une de 12 225 € seulement.

Plusieurs solutions sont envisageables :

- Demander à la Sté COFEX, si elle accepterait, et à quelles conditions, de prolonger son offre et relancer une action nouvelle auprès de la sous-préfecture pour obtenir de l'Etat, une subvention DETR en 2012.
- Lancer les travaux en 2012 sans la subvention DETR (30 %) de l'État. Dans ce cas le coût en 2012 serait de 67 732,36 € (dépenses 77 632,36 € moins subvention connue à ce jour : 10 000€), et en admettant que la COFEX nous maintienne son prix initial,
- Renoncer au projet pour l'instant.

D'autre part, M. RAYNAUD, adjoint, rappelle que ce chemin se trouve dans le périmètre NATURA 2000.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de suspendre le projet de travaux en attendant la totalité des subventions.

5/ DEMANDE DE VENTE AMBULANTE DE PIZZAS

Madame le Maire expose au conseil la demande de Monsieur Valery DUSART, qui souhaite s'installer à Villegouge un jour par semaine pour la vente ambulante de pizzas. Il est titulaire d'un fonds de commerce en date du 4 avril 2011. Son activité est la fabrication et vente ambulante de pizzas, sandwiches et toute restauration rapide, de boissons de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, à emporter. Il souhaite exercer son commerce dans 5 villages par semaine et propose de venir à Villegouge le mardi à partir de 16 heures.

Il est demandé au conseil de fixer le tarif mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe le droit de place à 60 € par mois.

6/ NUISANCES SONORES

Madame le Maire informe le conseil municipal, des plaintes répétées reçues en mairie et émanant de plusieurs administrés en ce qui concerne des nuisances sonores de voisinage, notamment des bruits d'engins motorisés, aboiements des chiens, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est également un élément perturbateur de la tranquillité publique. Ces bruits sont règlementés par arrêté du Préfet, nombreux textes et articles du Code de la santé publique. Afin de limiter les bruits, lorsque le trouble est caractérisé (durée, répétition ou intensité), le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative ou résultant du Code de la Santé Publique peut prendre un arrêté réglementant ce type de nuisances sonores de voisinage.

Dans ce cadre, chaque conseiller a été destinataire du projet d'arrêté municipal visant à limiter le bruit.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord au Maire pour prendre cet arrêté sur le bruit.

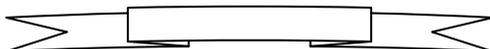
INFORMATION

M. MARIEN, fait le point sur la mise en place de l'adressage.

QUESTION DIVERSE

M. L'HERITIER présente des excuses pour son absence non excusée à la précédente réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h 30.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un décembre à 20h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absente excusée : Mme COSTE a donné pouvoir à Mme BIRON.

Absents non excusés : Messieurs BRUN, GOUNOU, L'HERITIER, MONTAUD, Mlle LAMA-BARBETTA.

Secrétaire de séance : Monsieur GAY est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 07 novembre 2011 est adopté l'unanimité

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et informe du retrait de la délibération relative à l'annulation de titres et demande le rajout d'une délibération pour la cession à titre gratuit à la CCCF, de la superficie du terrain nécessaire à la réalisation du projet tennis.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / DECISION MODIFICATIVE N° 3

M. MARIEN, adjoint aux finances, présente au conseil le tableau relatif à la décision modificative n° 3 pour des virements de crédits et crédits supplémentaires.

Comptes dépenses d'investissements			Montant €
20	2031	frais d'études immobilisations incorporelles	10 800
20	205	Concessions immobilisations incorporelles	390
21	2153	réseaux divers immobilisations corporelles	-2 400
21	2188	autres immobilisations corporelles	-11 200
23	2313	construction immobilisations en cours	3 770
10	10223	TLE	-1 360
		total	0
Comptes dépenses de fonctionnement			
65	6554	organismes de regroupement	400
22		dépenses imprévues	-400
		total	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote des virements de crédits et crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2011.

2 / AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, en l'absence d'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Marien, adjoint, rappelle au conseil que des travaux d'investissements inscrits au budget primitif 2011 ne seront pas terminés à la fin de l'année.

Il sera pourtant indispensable de régler les factures des entreprises avant le vote du budget primitif 2012.

Le montant de ces dépenses restant à réaliser s'élève à 259 322 € dont 207 097 € pour le bâtiment de stockage communal et associatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à régler ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.

3/ F.D.A.E.C. 2012

Madame le Maire rappelle les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Général.

L'attribution cantonale sera identique à 2011 sur laquelle 30% sera réservée au financement de la voirie par la Communauté de Communes. Le montant maximum des travaux éligibles à l'aide par la commune reste fixé à 21 300 €.

Madame le Maire propose au conseil Municipal de présenter les devis ci-dessous, pour un montant total HT de 21 881,36 € et 26 170,10 € TTC.

1 – Travaux d'aménagement d'un terrain de jeux de boules

- Devis Aux Jardins de Babylone d'un montant de 6 773,80 € HT et 8 101,46 € TTC

2 - Travaux salle polyvalente :

2.1 - remise en peinture, salle polyvalente annexe :

- Devis de l'entreprise BRODU d'un montant de 2 990 € HT et 3 576,04 € TTC.

2.2 - Travaux de remise en peinture, salle polyvalente – cuisine – WC –

Pose d'un coulissant et volet aluminium :

- Devis de SARL BRASALU, fabrication et pose d'un coulissant aluminium et volet monobloc pour un montant de 2 912 € HT et 3 482,75 € TTC
- Devis de mise en peinture de l'entreprise BRODU pour un montant de 9 017,50 € HT et 10 784,93 € TTC.
- Devis entreprise NAU pour travaux électriques d'un montant de 188,06 € HT et 224,92 € TTC.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer ces travaux et charge Madame le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général au titre du F.D.A.E.C. 2012.

4/ REGIME INDEMNITAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil, la délibération en date du 12 avril 2010, relative au versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au personnel titulaire de la commune. Elle demande l'autorisation du conseil municipal, de reconduire ces dispositions, dans les mêmes conditions, pour l'année 2012.

Les crédits afférents au versement de ces indemnités seront inscrits au budget primitif 2012, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ces dispositions dans les mêmes conditions que précédemment.

5/ ASSURANCE POUR LES AGENTS CNRACL

5.1 – Contrat d'assurance du personnel des collectivités

Il est rappelé au conseil, la contestation entre GROUPAMA et la CNP sur la cause du sinistre du mois d'avril 2010 en ce qui concerne le remboursement des indemnités du congé maladie de Madame DARLES et la décision du conseil municipal, prise le 20 juillet 2011, de résilier le contrat d'assurance pour les agents CNRACL souscrit depuis le 1^{er} janvier 2010 chez GROUPAMA.

Sur les conseils d'un avocat, il est souhaitable de ne pas changer d'assureur tant que le dossier n'est pas réglé.

Il est donc demandé au conseil de revenir sur la délibération prise le 15 juin 2011, de résilier le contrat d'assurance du personnel chez GROUPAMA et d'autoriser Madame le Maire à adresser un courrier à cet assureur pour annuler la résiliation faite par courrier le 25 août 2011 et de reconduire le contrat d'assurance personnel en cours au 1^{er} janvier 2012, sachant d'ores et déjà que GROUPAMA a fait part que le taux actuel de la cotisation sera majoré de 7 %.

D'autre part, dans un courrier en date du 29 octobre 2011, GROUPAMA nous informe que la gestion des contrats d'assurance du personnel des collectivités sera déléguée au CIGAC à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la résiliation au 31 décembre 2011 du contrat d'assurance du personnel faite à GROUPAMA et de reconduire le contrat en cours au 1^{er} janvier 2012.

Madame le Maire est chargée d'adresser à GROUPAMA, le courrier correspondant à cette décision.

5.2 – Autorisation d'ester en justice — Cette délibération annule et remplace la délibération du 15 juin 2011

Madame le Maire rappelle la contestation entre GROUPAMA, et CNP sur la cause du sinistre du mois d'avril 2010 en ce qui concerne le remboursement des indemnités du congé maladie de Madame DARLES.

Elle demande au conseil, l'autorisation d'engager sans tarder une procédure devant la juridiction compétente et de désigner comme Avocat, Maître KAPPELHOFF-LANCON pour défendre la commune dans cette affaire..

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

► Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Villegouge, à intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la commune, dans cette affaire, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

► Désigne Maître KAPPELHOFF-LANCON pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

6/ RENOUELEMENT FOYERS ECLAIRAGE PUBLICS 2012

M. Marien, adjoint délégué au Syndicat électrique de Galgon, propose au conseil municipal de poursuivre en 2012 le programme de renouvellement des foyers d'éclairage vétustes.

Le montant de la participation pour la commune est de 30% des travaux soit 2 000 € pour un nouveau lampadaire sur le terrain de la salle polyvalente et le remplacement de foyers vétustes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire donner son accord au SDEEG pour faire ces travaux en 2012.

7 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE

M. RAYNAUD, adjoint, informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association « MUSIQUE EN ACTES ». Cette association a pour but de permettre le développement de l'éducation musicale par le biais d'un atelier musical de saxophone sous l'égide d'un musicien professionnel dans l'objectif de constituer des formations promptes à se produire en public dans l'esprit de l'association.

Les répétitions ont lieu le mardi soir, dans la salle n° 2 de la salle polyvalente.

A cet effet, il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite, avec l'association MUSIQUE EN ACTES, dont copie a été remise à chaque élu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit, de la salle polyvalente, salle n° 2, à l'association MUSIQUE EN ACTES.

8/ VENTE TERRAIN

Monsieur MARIEN, adjoint, rappelle que lors de la présentation du budget primitif 2011, il a été évoqué dans les prévisions 2012 de vendre une parcelle de terrain d'environ 1500 m2. Ce terrain jouxte les courts de tennis.

La division de ce nouveau lot sera prise sur les parcelles cadastrées section AK n° 121 et 485.

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à faire borner cette parcelle et à solliciter l'avis du service des domaines pour l'évaluation de cet immeuble.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix POUR et une abstention (M. BARRE) de vendre une parcelle de terrain d'environ 1500 m2 et charge Madame le Maire de faire borner ce lot et de demander l'avis des Domaines avant de fixer le prix de vente de cette parcelle.

9/ TARIF DROIT DE PLACE POUR LA VENTE AMBULANTE CHARCUTIER TRAITEUR

Madame le Maire informe le conseil de la demande de Madame PRIVAT, qui souhaite s'installer à Villegouge un jour par semaine, le mardi de 7h à 12h, pour la vente ambulante de charcuterie traiteur. Le laboratoire de fabrication est situé sur la commune.

Il est demandé au conseil de fixer le tarif mensuel. Le stationnement du véhicule est prévu derrière les barrières de la rue des écoles, devant la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe le droit de place à 60 € par mois.

10/ PROJET TENNIS – TRANSFERT DE PROPRIETE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Dans le cadre du projet de construction de deux courts de tennis couverts sur la commune de Villegouge, par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, Madame le Maire fait le point sur ce dossier.

A sa demande, une rencontre a eu lieu à la Maison du Pays le 05 décembre, en présence de M. FROUIN Président de la CCCF, Mme REGIS, vice-présidente en charge de ce dossier, de Messieurs MARIEN et RAYNAUD, adjoints.

Lors de cet entretien, nous avons confirmé la décision prise par le conseil municipal le 10 février 2011, de céder gratuitement à la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, la superficie de terrain nécessaire pour construire deux courts de tennis couverts et un club house.

D'autre part, afin de laisser toute latitude pour l'implantation de ce projet, nous avons proposé au Président de céder gratuitement à la CCCF, la propriété des trois courts de tennis, du club house et du parking.

Nous avons pris acte de la décision de M. FROUIN qu'il s'agit dans l'immédiat pour la commune de céder à la CCCF, seulement la propriété de terrain nécessaire à la construction du projet d'une salle recouvrant deux courts de tennis et un club house.

Le 9 décembre, nous nous sommes déplacés sur le site en présence de Mesdames REGIS et MORAND, représentantes de la CCCF, de M. SEGUIN, président du club de tennis. A cette occasion, nous avons souligné la nécessité de faire établir par un géomètre un plan de division prenant en compte l'implantation du projet.

Dans un courrier en date du 21 décembre 2011, M. FROUIN, demande à la commune, de faire borner dans un premier temps le terrain puisque le transfert de propriété n'est pas encore officialisé. Il s'engage par ailleurs à rembourser à la commune les frais avancés auprès du géomètre dès que la Communauté de Communes sera propriétaire.

Le montant du devis du géomètre OGEO présenté par la CCCF s'élève à la somme de 1495 € ttc avec plus value de 800 € HT par lot supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De céder à titre gratuit, à la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, la propriété de terrain nécessaire au projet de construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house.
Cette emprise de terrain se situe sur les parcelles cadastrées section AK n° 120 – 113 et 35 m de la parcelle 114 depuis la limite séparative avec la parcelle n° 113 (*plan ci-joint*).
- D'accepter le devis du cabinet de géomètre OGEO d'un montant de 1 495 € TTC relatif à la division foncière du lot et de faire l'avance des frais.

A cette occasion, le conseil souhaite préciser, que la commune de Villegouge ne prendra pas en charge les frais de fonctionnement et d'entretien du futur équipement, propriété de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac.

INFORMATIONS

☒ Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la visite du Jury Départemental des villes et villages fleuris le 22 août 2011, ce même Jury réuni le 4 novembre 2011, a décidé de l'attribution de la 1^{ère} fleur à la commune de Villegouge. Madame le Maire, fait part de sa satisfaction pour cette distinction qui vient récompenser les efforts consentis par les élus, particulièrement Colette BIRON et le personnel en charge de cette commission, pour participer chaque année au concours départemental et régional des Villes et villages fleuris.

Elle souligne que les critères d'appréciation et de jugement sont très exigeants. Ils portent sur le patrimoine paysager et végétal, le cadre de vie et développement durable, l'animation et valorisation du Label villes et villages fleuris en Aquitaine.

Le compte rendu de visite du Jury départemental souligne la grande qualité d'ensemble du fleurissement, la propreté de la commune avec un bâti en bon état et très bien entretenu, un mobilier urbain original et bien entretenu aussi et il conclut « un énorme travail effectué, bravo ».

Dans sa lettre du 14 novembre 2011, Mme Régine MARCHAND, présidente du Jury, félicite et remercie la commune de contribuer à faire de l'Aquitaine une région fleurie, accueillante et soucieuse d'un développement maîtrisé et durable. La remise de prix des Villes et Villages Fleuris 2011 aura lieu à MOUGUERRE (Pyrénées-Atlantiques), le Vendredi 10 février 2012.

☒ Monsieur MARIEN, adjoint fait un point sur les dossiers suivants :

- Adressage - Les panneaux de rues seront installés d'ici la fin de l'année.
- PLU – A ce jour plusieurs réunions dont 1 comité de pilotage, le prochain est fixé au 13 février 2012, et 3 réunions de la commission communale. Le PADD est sur le point d'être finalisé. Une présentation sera faite au conseil municipal courant 1^{er} trimestre 2012 ainsi qu'une présentation à la population en mars 2012.

☒ Monsieur GAY, adjoint, informe du démarrage du chantier de construction du bâtiment de stockage communal et associatif.

☒ Monsieur RAYNAUD, adjoint, fait part des dates fixées par la commission fêtes et cérémonie

- Présentation des vœux au personnel communal le 3 janvier 2012 à 18h 30
- Cérémonie des vœux à la population le 6 janvier 2012 à 18h
- Repas du 3^{ème} âge le 26 février 2012.

☒ Madame le Maire informe le conseil qu'à sa demande, elle a été reçue à la Sous-préfecture le 20 décembre par M. MARTINEZ, nouveau Sous-Préfet de Libourne, pour évoquer le refus en ce qui concerne la demande de subvention DETR relatif au confortement des carrières souterraines au droit du chemin communal de l'Escarderie. Monsieur le Sous-Préfet, a précisé qu'il allait réexaminer favorablement notre dossier et demande de solliciter à nouveau l'Etat dans le cadre de l'aide DETR 2012. Le montant de cette aide pourrait atteindre 30 % du montant HT des travaux et études, soit 21 717 €.

D'autre part, Madame le Maire, fait part au conseil, qu'elle a reçu en présence de M. GAY, adjoint, un journaliste de Sud Ouest, saisi par M. POU, qui souhaitait faire le point sur la situation de son habitation frappée d'un arrêté ordonnant des mesures provisoires de sauvegarde.

A cet effet, Mme MEDES, donne lecture du courrier en date du 16 décembre 2011, émanant de M. THOMAÏDIS, chef du bureau des carrières souterraines du Conseil Général.

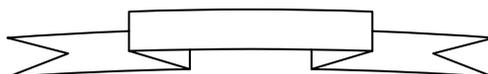
*« Comme indiqué dans mon courrier adressé du 19 novembre 2010, et d'après les recommandations du bureau »
« d'études ANTEA (page 6 du rapport n° A58001/A d'avril 2010), la solution de confortement par deux piliers de maintien »
« de la voûte a écarté le risque majeur d'effondrement. Néanmoins, le bureau d'étude ANTEA mentionne également que »
« cette solution n'est pas définitive et que des contrôles seront nécessaires pour surveiller l'évolution des désordres et »
« engager si besoin des travaux de confortement complémentaires de type comblement intégral ».*

*« Par ailleurs, notre bureau n'a pas pour mission de surveiller et de contrôler des carrières souterraines dans le domaine »
« privé. Cela relève du rôle d'un bureau d'étude compétent en la matière ».*

*« En conséquence, je vous suggère de suivre les propositions du bureau d'étude ANTEA et de faire réaliser cette »
« surveillance. Si les visites de contrôle ne révèlent pas d'évolution des désordres, il conviendra de demander au bureau »
« d'étude d'engager sa responsabilité sur l'absence de risque et d'écarter tout type de travaux de confortement complémentaire à réaliser ».*

« Je vous recommande de lever les contraintes qui pèsent sur ce site de Camelot, une fois toute cette démarche suivie. ».

Tous les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 15.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le dix huit janvier à 20h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : Mme BIRON a donné pouvoir à Mme MEDES
Mme COSTE a donné pouvoir à M. RAYNAUD
M. BRUN a donné pouvoir à M. BARRE

Absents non excusés : Messieurs GOUNOU, MONTAUD, Mlle LAMA-BARBETTA.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARBE est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2011 est adopté l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande le rajout de deux délibérations relatives à : 1/ repas des aînés – 2/ Etat de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente au conseil le tableau relatif à la décision modificative n°4 relative aux comptes de l'année 2011.

Le 04 août 2011, la commune a émis le mandat n° 426, au profit de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, d'une somme de 2 110 € sur le compte 6554 du budget 2011.

Le montant de ce mandat correspond à la compensation des charges voirie de la commune, lors du transfert à la CCCF.

Le 10 janvier 2012, la Trésorerie demande à la commune d'annuler ce mandat, accepté en août 2011, et de le réemettre au compte 739111 du budget primitif 2011.

Comptes dépenses de fonctionnement			Montant
65	6554	organismes de regroupement	-2 110
014	739111	attribution de compensation	2 110
		total	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de faire ces affectations de crédits sur le budget primitif de l'exercice 2011.

2 / DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2012

Madame le Maire fait le point sur ce dossier. Elle rappelle la délibération en date du 28 décembre 2010, par laquelle le Conseil a décidé de retenir l'offre de l'entreprise COFEX, d'un montant de 64 910 € HT et 77 632,36 € TTC pour les travaux de confortement de la carrière souterraine au droit du chemin communal de l'Escarderie.

D'autre part, le conseil dans sa délibération a précisé que la décision de faire ou non ces travaux de confortement serait prise qu'après réception de tous les accords des subventions sollicitées.

Madame MEDES rappelle les subventions qui ont d'ores et déjà été notifiées à la commune :

- ↳ Par lettre en date du 30 août 2011, M. Jean-Paul GARRAUD, député, nous informe qu'il a demandé officiellement une subvention parlementaire d'un montant de 3 000 € via sa réserve parlementaire.
- ↳ Sur intervention de M. GARRAUD, député, et par arrêté en date du 27/09/2011, M. le Ministre de l'Intérieur nous a accordé une subvention exceptionnelle de 10 000 €.
- ↳ Le 15 décembre 2011, le Conseil Général, nous informe que la commission permanente réunie en séance le 28/11/2011, nous a accordé une subvention de 12 982 € correspondant aux 20 % du montant de 64 910 € ht de travaux.
- ↳ La demande subvention DETR 2011 sollicitée auprès de l'Etat n'a pas été prise en compte, au motif qu'une intervention sur les carrières nécessiterait une étude globale pour l'arrondissement

Madame le Maire fait part au conseil qu'elle a rencontré le 20 décembre 2011, Monsieur Patrick MARTINEZ, nouveau sous-préfet de LIBOURNE, pour évoquer ce dossier.

Par ailleurs, la Société COFEX confirme la prolongation de validité de son offre jusqu'au 1^{er} septembre 2012 soit 64 910 € ht et 77 632,36 € ttc.

En ce qui concerne la 2^{ème} phase relative aux missions VISA – DET et AOR, le bureau d'études GEOLITHE, a révisé son offre. Le montant de ces missions est de 4 672 € ht et 5 587,71 € ttc (au lieu de 4 450 € ht et 5 322,20 € ttc).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire de présenter à nouveau ce dossier pour solliciter la subvention DETR 2012 au titre de travaux exceptionnels de sécurité en urgence.

Le montant de la subvention sollicitée est de 24 276 €. Ce montant correspond à 35 % d'un montant total de dépenses de 69 582 € ht et 83 220,07 € ttc, comprenant les études pour 4 672 € ht et les travaux pour 64 910 € ht.

3/ REPAS DES AINES

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la commission fêtes et cérémonies, présente au conseil les propositions de la commission en ce qui concerne l'organisation du repas du dimanche 26 février 2012, offert aux personnes de la commune ayant atteint l'âge de 60 ans, et de retenir :

- Le traiteur Au bon Goût, propose un menu à 26 € ttc.
- Le spectacle « destination magique » produit par ACTion Animation Production pour un montant de 600 € ht et 642 € ttc.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, retient ces propositions et autorise Madame le Maire à signer le contrat de cession du droit de représentation avec ACTion Animation Production.

4/ DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Madame le Maire informe le conseil qu'une personne a déposé un dossier faisant état de fissures apparues sur son Habitation. Les désordres pourraient être consécutifs aux épisodes de la sécheresse et réhydratation des sols de 2008 et 2011.

Pour prétendre à une éventuelle indemnisation par les assurances, la commune doit figurer dans un arrêté interministériel de moins de 18 mois suivant la date d'apparition des désordres.

L'absence de pluie du printemps et été 2011 a effectivement occasionnée des crevasses importantes des sols particulièrement argileux sur la commune.

Aussi, dans l'éventualité de nouveaux dossiers de cet ordre, Madame le Maire demande au conseil de valider la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la Sécheresse/Réhydratation des sols pour le Printemps / été 2011 du 1^{er} mai au 30 novembre 2011.

Considérant l'absence de pluie sur plusieurs mois consécutifs et les sols particulièrement argileux de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité valide cette demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

INFORMATION

⊗ Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu en mairie, en présence de M. GAY, adjoint, Madame DEMARET, Inspectrice de l'Education Nationale qui a fait état d'une possible fermeture de classe à la rentrée prochaine. L'avis sera demandé aux enseignantes quant à la fermeture soit d'une classe maternelle ou d'une classe élémentaire.

L'effectif de l'école a fortement baissé, après le retrait de plusieurs enfants à la fin de l'année scolaire 2009/2010. Le nombre d'enfants scolarisé pour la rentrée 2009/2010 était de 151 élèves. Il n'est plus que de 129 aujourd'hui et la prévision pour la prochaine rentrée chute à 123 élèves.

⊗ Madame MEDES donne lecture d'une lettre en date du 12 janvier 2012, émanant de M. DANGLADE, avocat qui intervient pour le compte de M. POU. Il demande que la commune commande au bureau d'étude ANTEA la surveillance des désordres de l'habitation de son client après les travaux qu'il a lui-même réalisés.

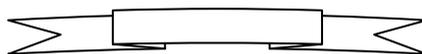
Mme le Maire précise que la commune ne peut pas être maître d'ouvrage chez un particulier ni prendre en charge la surveillance des travaux en domaine privé. Il appartient donc à M. POU de prendre à sa charge les visites de contrôle du bureau d'études ANTEA qui a suivi ses travaux.

Si les visites ne révèlent pas d'évolution des désordres, ANTEA devra engager sa responsabilité sur l'absence de risque et d'écarter tout type de travaux de confortement complémentaire à réaliser.

La levée des contraintes qui pèsent sur cette habitation, ne pourra intervenir qu'une fois cette démarche accomplie.

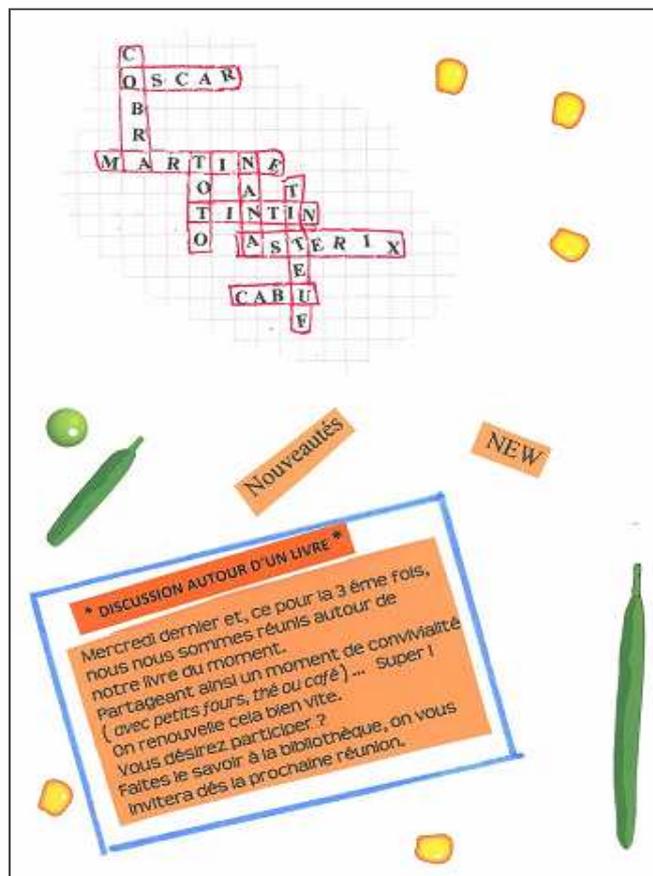
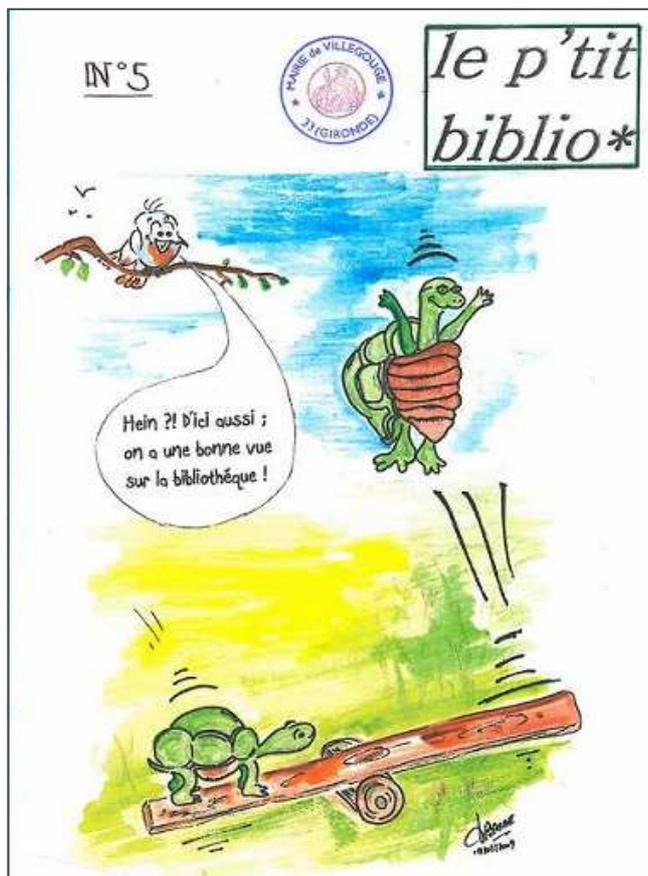
⊗ Monsieur GAY, adjoint en charge des bâtiments, rend compte au conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de construction du bâtiment de stockage à usage communal et associatif.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 21 heures 25.



TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission culture



Vous avez lu, le nouveau :
Katherine PANCOL ?
« Les écureuils de Central Park
sont tristes le Lundi »

et le nouveau : Estelle Nollet
Le bon, la brute, etc. ?
Prix GIRONDE nouvelles
écritures 2011

et de Kathryn STOCKETT :
« La couleur des sentiments » ?
(Mieux que le film !)

NEW

Quand je vous dis que ça bouge
à la Bibliothèque de Villegouge !
et pour les valeureux :
« Créer sa boîte » pour les nuls

Et puis des documents sur :
Le jardinage de printemps
Des POLICIERS* (30 nouveaux titres)
sur la politique, sur les peintres,
les motos, les voyages, les timbres, les coqs,
les fleurs, les tramboules, les toiles, les arbres, etc...

TROC LIVRES

NEW

TROC LIVRES
Le « P'TIT BIBLIO* » propose un échange de livres et doc
suivi d'un pot d'accueil à 17h30 à la bibliothèque, le :
Samedi 10 Mars 2012 de 14 à 18h

Heures d'ouverture pour le public :

- le Mardi de 13h30 à 16h 30
- le Mercredi de 10 h à 12h
- le Vendredi de 16h30 à 18 h

ABONNEMENT A L'ANNEE

Enfant : **GRATUIT** Adulte : 5 € pour l'année (Seulement)

Je m'inscris : aujourd'hui le 201..

Nom : Prénom :

Adresse :

Mon Tel. : _____ ... et c'est tout !

La Bibliothèque de VILLEGOUGE =

- + de 1000 livres & documents en prêt.
- entre 120 & 140 nouveaux titres renouvelés tous les trimestres. Rien que pour vous !
- 2 assistantes et animatrices à votre disposition.
- une volontaire bénévole et des élus.
- L'accueil de nos écoliers pendant les heures de classe.
- L'accueil des enfants de la crèche le mercredi matin.
- La livraison à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- Chaque année l'accueil d'auteurs dans les classes ; et prochainement des animations ...

Commission des bâtiments

Le chantier de construction du bâtiment de stockage communal et associatif a démarré fin novembre 2011. La structure du bâtiment reposera sur l'ensemble des micro-pieux implantés sur le terrain situé au lieudit Le Basque.

L'atelier technique existant sur la même parcelle sera démonté à l'achèvement de la construction en cours. Le chantier devrait être terminé avant la fin du premier semestre 2012.



Dernières nouvelles du Syndicat des eaux

L'eau potable de villegouge est fournie et gérée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable & d'Assainissement (SIAEPA). Ce syndicat regroupe les 34 communes du Cubzadais et du Fonsadais.

Quelques chiffres de fin 2011 :

- 20236 abonnés à l'eau dont 503 pour Villegouge
- 10309 raccordés à l'assainissement collectif dont 159 pour Villegouge
- 9514 assainissements individuels dont 335 à Villegouge

La consommation moyenne par abonné à l'eau potable est de 119 m³ /an.

La nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau potable "Les Nauves" à Salignac a été inaugurée le 4 novembre 2011.

Orientations budgétaires 2012 :

Étude d'un 4^{ième} château d'eau de 2000 m³ sur la commune de Marcenais pour augmenter notre Réserve.

Déplacements de canalisations sur le tracé de la LGV,

Tranches d'assainissement complémentaires dans différentes communes (St Michel de Fonsac, La lande de Fonsac, Gauriaguet...),

Les difficultés de financement rencontrées actuellement obligent le syndicat à réduire son intervention aux extensions du réseau des centres bourg, conformément aux schémas de zonage d'assainissement, approuvés par le Préfet,

Étude de la mise en place d'un tarif social prenant en compte les réglementations existantes.

Prix de l'eau :

Le prix de l'eau pour une consommation moyenne de 120 m³ par foyer et par an est fixé pour 2012 à :

- 1,53 €/m³ en assainissement individuel
- 4,30 €/m³ en assainissement collectif

Commission fleurissement



Le vendredi 10 février 2012 à MOUGUERRE (Pyrénées Atlantiques) a eu lieu la remise des Prix du concours des Villes et Villages Fleuris 2011, organisé par le Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine. Le jury régional a décidé de l'attribution de la première fleur à notre commune.

Ce label Villes et Villages Fleuris récompense les efforts consentis par le Conseil municipal et le personnel pour fleurir et embellir notre cadre de vie.



Vie associative

Le Comité des Fêtes -

Avenir Villegougeois

Suite à l'Assemblée Générale du 8 décembre 2011, voici la composition du nouveau bureau :

Président d'Honneur : Madame Jeanine MEDES, Maire de Villegouge

Membres d'Honneur : VALEIX Paul, LUCAS Pierre

Président : BADARD Jean-Paul

Vice-présidents : JOUBERTEIX François, LAUTRETTE Christian

Trésorière : RAHUEL Nadège - Trésorier Adjoint : BRAVIN Laurent

Secrétaire : ELOSEGUY Bruno - Secrétaire adjoint : MORANGE Bernard

Commissaire aux comptes : GARITEAU Christian

Assesseurs : BERNARD Michel, CHAURY Patrick, DADER Yannick, FAURE Caroline, GUINODI Jean-Marie, LUCAS Gabriel, MAËS Annick, MARTINON Hélène, MARTINON Michel, PLINET Francis, PLINET Anne-Marie, TARD Christine, TOCHEPORT Muriel, TOCHEPORT Louis VALEIX Jean-Louis.

Quelques dates des manifestations 2012 à retenir :

6 Avril : loto

30 Juin : Fête de la musique

26 Août : Brocante

20 Octobre : Repas

09 Novembre : Loto

20 Décembre : Goûter aux enfants des écoles

Association des parents d'élèves « Les Canailles »

Nous vous souhaitons une très bonne année 2012 à toutes et à tous.

Nous tenons également à remercier toutes les familles qui participent à chacune de nos manifestations.

En attendant le Carnaval qui sera suivi du loto des enfants le samedi 11 février, recevez une nouvelle fois tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle année.

« Les Canailles »

Contacts : Secrétaire : Céline LOURENÇO
Président : Régis POILVÉ

☎ 05 57 84 38 63

☎ 05 57 84 15 78





Une salle de tennis à Villegouge en 2012 ?

Fin 2011, la Communauté de Communes a décidé d'étudier la construction d'une salle de tennis sur le site de Villegouge, le Sous-Préfet ayant confirmé l'octroi d'une subvention pour cet équipement.

Cette création était devenue au fil des ans indispensable, de nombreux cours ou rencontres par équipes étant annulés en cas d'intempéries. En effet le club, qui approche à la fin de chaque saison les 350 adhérents est devenu un club phare du nord gironde.

Deux moniteurs salariés et une douzaine d'éducateurs assurent au total une centaine d'heures de cours chaque semaine et une trentaine d'équipes sont constituées pour représenter le club dans les différentes compétitions.

Labellisé pour la qualité de son enseignement par la fédération de tennis et pour sa démarche d'intégration de personnes en situation de handicap par le Ministère des Sports, le club ne dispose que d'une structure couverte gonflable en période hivernale à Villegouge.

Il est à noter que le choix de l'équipement n'est pas encore fait mais la municipalité de Villegouge a mis à disposition de la Communauté de Communes pour la construction un terrain sur le site du club actuel.

Actuellement **l'école de tennis** accueille près de 200 jeunes sur les courts de Villegouge et Galgon tandis qu'une centaine d'adultes, dont une vingtaine de personnes en situation de handicap, suivent un enseignement dans le club.

Côté **compétitions** les rencontres hivernales, tant chez les jeunes que chez les adultes, sont actuellement en cours, avec déjà de bons résultats d'ensemble.

Mais le loisir et la convivialité ne sont pas oubliées, une nouvelle équipe de choc (Virginie Berger, Sabine D'Aleman, Anne-Sophie Poilvé et Cathie Roux) assurant l'animation : rencontres doubles-mixtes, soirée dansante, soirée « filles », séjour à la neige début février, etc...

Les petits du mini-tennis sont encadrés par les jeunes de l'école de compétition



**La Société de chasse organise un loto
le 23 Mars 2012 à 20h30
à la Salle des Fêtes.**

**La divagation des chiens est interdite.
Veuillez respecter l'arrêté municipal.**

ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

LE THEATRE DE LATOUR EN TOURNEE ...

Après avoir donné leur première à VILLEGOUGE le 17 décembre 2011, la petite troupe de théâtre démarre sa tournée.

Un bon début pour commencer les fêtes de fin d'année, une soirée qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Un Public formidable et chaleureux est venu applaudir les comédiens du « Théâtre de Latour » qui présentaient « OPERATION COUSINE ».



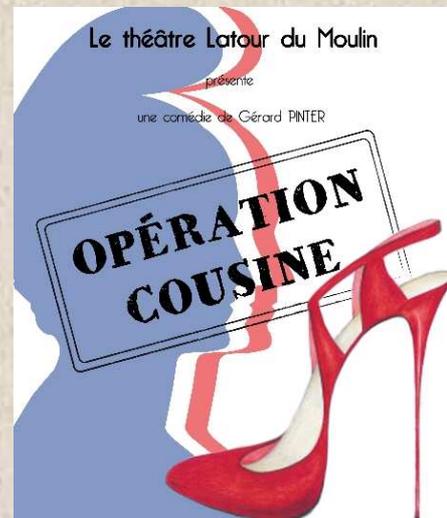
*Gérard ARQUEY, Thierry ARNAUDIN, Josian DEJEAN
Sandrine CAPDEPONT, Brigitte JANAUD, Brigitte DEJEAN*

Et dans cet élan, les joyeux compères ne cessent de réserver des dates pour leurs prochaines représentations :

- Le samedi 14 janvier 2012 à 21 h à St Germain et Mons (24)
- Le samedi 3 Mars 2012 à 21 h à Galgon
- Le samedi 31 mars 2012 à 21 h à Lugon
- Le vendredi 13 avril 2012 à 21 h à Vérac
- Le samedi 14 avril 2012 à 21 h à Vérac
- Le samedi 12 mai 2012 à 21 h à Sadirac
- Le samedi 22 septembre 2012 à 21 h à Cabariot (17)
- Le samedi 29 septembre 2012 à 21 h à Cars
- Le samedi 06 octobre 2012 à 21 h à Cadillac en Fronsadais

"Sur fond de campagne politique, Paula débarque sans prévenir ou presque !

Elle réveille la libido de ces Messieurs, excite les nerfs de ces Dames et surtout s'apprête à révéler un lourd secret..."



... Et pendant ce temps, les plus jeunes préparent leur spectacle qui aura lieu le samedi 02 juin 2012 à la salle des fêtes de VILLEGOUGE.

Ces jeunes comédiens en herbe sont encadrés par Sandrine, Josian, Gérard, Muriel, Amandine et Catherine...



Le 15 novembre 2011, le club fêtait son 29ème anniversaire. 48 personnes participaient à cette rencontre et la journée se terminait par une loterie.



CALENDRIER 2012

Repas du club les mardis 28 février—20 mars—17 avril—15 mai—10 juillet—9 octobre—13 novembre - 11 décembre et 22 janvier 2013.

Une journée à définir en juin et 11 septembre (Albi, Ile de Ré, Sorges ou Nérac)



MUSIQUE EN ACTES



L'association MUSIQUE EN ACTES a été créée au mois d'octobre dernier.

Cette association n'est pas une école de musique mais souhaite donner l'opportunité à des musiciens amateurs de se rencontrer et de constituer un répertoire, pour l'instant axé sur le jazz et le blues, avec un accent mis sur l'improvisation.

Dans cette perspective, l'association a fait appel à un musicien professionnel qui apporte ses conseils et sa technicité.

Nous avons comme projet de compléter notre formation avec d'autres instruments (clavier, guitare, batterie, trompette...) dans l'objectif de partager des moments musicaux, mais aussi de se produire lors de manifestations locales à l'instar de notre prestation à l'issue de la présentation des vœux de Mme le Maire et de son équipe le 6 janvier à la salle des fêtes.



Tout musicien intéressé sera le bienvenu.

Contact :

Président de l'Association : Monsieur Devautour Jean-Claude

☎ 05 57 84 48 21

✉ jc.devautour@wanadoo.fr

Informations municipales



Calendrier de collecte 2012 Villegouge

Ordures ménagères résiduelles

Papiers et emballages recyclables

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Dim 1 Lun 2 Mar 3 Mer 4 Jeu 5 Ven 6 Sam 7 Dim 8 Lun 9 Mar 10 Mer 11 Jeu 12 Ven 13 Sam 14 Dim 15 Lun 16 Mar 17 Mer 18 Jeu 19 Ven 20 Sam 21 Dim 22 Lun 23 Mar 24 Mer 25 Jeu 26 Ven 27 Sam 28 Dim 29 Lun 30 Mar 31	Mer 1 Jeu 2 Ven 3 Sam 4 Dim 5 Lun 6 Mar 7 Mer 8 Jeu 9 Ven 10 Sam 11 Dim 12 Lun 13 Mar 14 Mer 15 Jeu 16 Ven 17 Sam 18 Dim 19 Lun 20 Mar 21 Mer 22 Jeu 23 Ven 24 Sam 25 Dim 26 Lun 27 Mar 28 Mer 29	Jeu 1 Ven 2 Sam 3 Dim 4 Lun 5 Mar 6 Mer 7 Jeu 8 Ven 9 Sam 10 Dim 11 Lun 12 Mar 13 Mer 14 Jeu 15 Ven 16 Sam 17 Dim 18 Lun 19 Mar 20 Mer 21 Jeu 22 Ven 23 Sam 24 Dim 25 Lun 26 Mar 27 Mer 28 Jeu 29 Ven 30 Sam 31	Dim 1 Lun 2 Mar 3 Mer 4 Jeu 5 Ven 6 Sam 7 Dim 8 Lun 9 Mar 10 Mer 11 Jeu 12 Ven 13 Sam 14 Dim 15 Lun 16 Mar 17 Mer 18 Jeu 19 Ven 20 Sam 21 Dim 22 Lun 23 Mar 24 Mer 25 Jeu 26 Ven 27 Sam 28 Dim 29 Lun 30	Mar 1 Férié Mer 2 Jeu 3 Ven 4 Sam 5 Dim 6 Lun 7 Mar 8 Férié Mer 9 Jeu 10 Ven 11 Sam 12 Dim 13 Lun 14 Mar 15 Jeu 16 Ven 17 Férié Sam 18 Dim 19 Lun 20 Mar 21 Mer 22 Jeu 23 Ven 24 Sam 25 Dim 26 Lun 27 Mar 28 Férié Mer 29 Jeu 30 Ven 31	Ven 1 Sam 2 Dim 3 Lun 4 Mar 5 Mer 6 Jeu 7 Ven 8 Sam 9 Dim 10 Lun 11 Mar 12 Mer 13 Jeu 14 Ven 15 Sam 16 Dim 17 Lun 18 Mar 19 Mer 20 Jeu 21 Ven 22 Sam 23 Dim 24 Lun 25 Mar 26 Mer 27 Jeu 28 Ven 29 Sam 30	Dim 1 Lun 2 Mar 3 Mer 4 Jeu 5 Ven 6 Sam 7 Dim 8 Lun 9 Mar 10 Mer 11 Jeu 12 Ven 13 Férié Sam 14 Dim 15 Lun 16 Mar 17 Mer 18 Jeu 19 Ven 20 Sam 21 Dim 22 Lun 23 Mar 24 Mer 25 Jeu 26 Ven 27 Sam 28 Dim 29 Lun 30 Mar 31	Mer 1 Jeu 2 Ven 3 Sam 4 Dim 5 Lun 6 Mar 7 Mer 8 Jeu 9 Ven 10 Sam 11 Dim 12 Lun 13 Mar 14 Mer 15 Férié Jeu 16 Ven 17 Sam 18 Dim 19 Lun 20 Mar 21 Mer 22 Jeu 23 Ven 24 Sam 25 Dim 26 Lun 27 Mar 28 Mer 29 Jeu 30 Ven 31	Sam 1 Dim 2 Lun 3 Mar 4 Mer 5 Jeu 6 Ven 7 Sam 8 Dim 9 Lun 10 Mar 11 Mer 12 Jeu 13 Ven 14 Sam 15 Dim 16 Lun 17 Mar 18 Mer 19 Jeu 20 Ven 21 Sam 22 Dim 23 Lun 24 Mar 25 Férié Mer 26 Jeu 27 Ven 28 Sam 29 Dim 30 Lun 31	Lun 1 Férié Ven 2 Sam 3 Dim 4 Lun 5 Mar 6 Mer 7 Jeu 8 Ven 9 Sam 10 Dim 11 Lun 12 Mar 13 Mer 14 Jeu 15 Ven 16 Sam 17 Dim 18 Lun 19 Mar 20 Mer 21 Jeu 22 Ven 23 Sam 24 Dim 25 Lun 26 Mar 27 Mer 28 Jeu 29 Ven 30	Sam 1 Dim 2 Lun 3 Mar 4 Mer 5 Jeu 6 Ven 7 Sam 8 Dim 9 Lun 10 Mar 11 Mer 12 Jeu 13 Ven 14 Sam 15 Dim 16 Lun 17 Mar 18 Mer 19 Jeu 20 Ven 21 Sam 22 Dim 23 Lun 24 Mar 25 Férié Mer 26 Jeu 27 Ven 28 Sam 29 Dim 30 Lun 31	

Un doute...? • La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue l'après-midi, veillez à bien sortir votre bac dès le matin.
• La collecte des papiers et emballages recyclables s'effectue le matin, veillez à les présenter la veille au soir.



www.smicval.fr

Contactez le 05 57 84 74 00



 **A noter sur votre agenda**

BOURSE AUX VETEMENTS PRINTEMPS / ÉTÉ - JEUX ET JOUETS

Organisée au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS de Villegouge)

Dépôt : Jeudi 29 mars 2012 de 8h 30 à 12h et de 14h à 18h 30
Vendredi 30 mars 2012 de 8h 30 à 12h

Vente : Vendredi 30 mars 2012 de 14h à 18h 30
Samedi 31 mars 2012 de 8h 30 à 12h et de 14h à 18h 30

Remise des invendus : Dimanche 01 avril 2012 de 9h à 11h



ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Premier Tour : Dimanche 22 Avril 2012

Deuxième tour : Dimanche 6 Mai 2012

**Le Bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h
dans la Salle des Fêtes.**

Important — Information de dernière minute

C'est avec une grande satisfaction que nous avons accueilli la décision de M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux de ne pas fermer notre 6ème classe ouverte à la rentrée scolaire 2005 / 2006.

La municipalité remercie toutes les personnes, parents, enseignantes qui se sont mobilisés contre la menace de fermeture d'une classe qui pesait sur l'école de Villegouge à la prochaine rentrée de septembre 2012.

COMMERCES AMBULANTS A VILLEGOUGE

Nous adressons tous nos vœux de réussite et de prospérité à nos commerçants ambulants. Nous souhaitons vivement que vous serez nombreux à apprécier la qualité de leur accueil et leurs excellents produits faits maison.

**VENEZ retrouver la Sarl PRIVAT tous les mardis de 8h à 12h,
Place de la Libération qui vous proposera la vente de viande,
charcuterie et plats cuisinés.**



**Tous les mardis soir jusqu'à 21 heures, venez découvrir le large choix
Des délicieuses pizzas confectionnées par :**



**« PIZZA DANS LE VAN »
DUSART Valéry Sarl**

**Vente de pizzas à emporter
Place de la Libération**



APPEL AUX PERSONNES INTERESSEES PAR DE LA TERRE

Dans les prochains mois, le personnel de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac procédera au curage des fossés sur la commune.

Les personnes intéressées par de la terre provenant du curage des fossés sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

☎ 05.57.84.42.08 - courriel : mairie.villegouge@wanadoo.fr